

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Demande de permis de construire pour la réalisation de deux parcs photovoltaïques sur le territoire des communes d'AUXERRE et de MONÉTEAU

Le public est averti qu'en exécution de l'arrêté n° PREF-SGAD-BE-2026-0037 du 13 mars 2026, du Code de l'environnement et du Code de l'urbanisme, une enquête publique est ouverte, relative à la demande de trois permis de construire pour l'implantation de deux parcs photovoltaïques au sol, porté par la SAS TotalEnergies Renouvelables France (Compagnie TotalEnergies), d'une emprise cumulée de 6,48 ha au sol (surface clôturée) et d'une puissance totale de 5,65 MWc sur le territoire des communes d'AUXERRE et de MONÉTEAU.

Cette enquête publique, au format dit « unique* », se déroule au sein des mairies d'AUXERRE et de MONÉTEAU, pendant **35 jours** consécutifs, du **mardi 07 avril 2026 (9 h) au lundi 11 mai 2026 (17 h)**.

**Cette enquête publique est relative à deux projets photovoltaïques distincts, l'un nommé « Plaine des Isles », l'autre nommé « Les Cassoirs ». L'emprise du parc dit « Plaines des Isles » est de 5,05 ha clôturés pour une puissance de 4,49 MWc. L'emprise du parc dit « Les Cassoirs » est de 1,43 ha clôturés pour une puissance de 1,16 MWc.*

Pendant toute la durée de l'enquête, aux jours et heures habituels d'ouverture des mairies, le public peut prendre connaissance des dossiers, contenant notamment les études d'impact, les avis formulés par l'Autorité environnementale ainsi qu'un mémoire rédigé par le demandeur en réponse à ces avis.

Madame Catherine SEMBLAT est désignée commissaire enquêtrice titulaire et Monsieur Jean-Paul MONTMAYEUL est désigné commissaire enquêteur suppléant pour diligenter l'enquête.

Madame Catherine SEMBLAT recevra, en personne, au sein des mairies d'AUXERRE et de MONÉTEAU, les observations et propositions éventuelles du public, écrites ou orales, de la manière suivante :

- mardi 07 avril 2026 de 09 h à 12 h (Mairie d'Auxerre)
- jeudi 16 avril 2026 de 14 h à 17 h (Mairie de Monéteau)
- vendredi 24 avril 2026 de 14 h à 17 h (Mairie de d'Auxerre)
- mercredi 05 mai 2026 de 09 h à 12 h (Mairie de Monéteau)
- lundi 11 mai 2026 de 14 h à 17 h (Mairie d'Auxerre)

Pendant la durée de l'enquête, les observations et propositions que soulève le dossier pourront être consignées :

- par inscription sur les registres d'enquête accessibles au sein des mairies d'AUXERRE et de MONÉTEAU ;
- par voie électronique, à l'adresse suivante : pref-ep-auxerremoneteau@yonne.gouv.fr (Les observations et propositions transmises à cette adresse e-mail seront consultables sur le site Internet des services de l'État et donc visibles par tous) ;
- par courrier à l'attention de Madame Catherine SEMBLAT, commissaire enquêtrice, à la mairie d'AUXERRE, siège de l'enquête publique.

Le dossier est également consultable sur le site Internet des services de l'État : www.yonne.gouv.fr (Onglet Actions de l'État, Rubriques Environnement / Photovoltaïque / Enquêtes Publiques), ainsi que sur le poste informatique mis à disposition du public à la Préfecture de l'Yonne à Auxerre (Bureau de l'Environnement), sur rendez-vous au 03.86.72.78.14 ou au 03.86.72.79.89.

Toute personne intéressée pourra prendre connaissance du rapport et des conclusions motivées de la commissaire enquêtrice en Préfecture, au sein des mairies d'AUXERRE et de MONÉTEAU, ainsi que sur le site Internet des services de l'État dans l'Yonne, pendant un an à compter de la date de remise du rapport par la commissaire enquêtrice.

La décision d'accorder ou de refuser les permis de construire sera prise au nom de l'État par arrêté du Préfet de l'Yonne.

Des informations complémentaires sur le dossier de demande peuvent être obtenues auprès de :
Madame Sophie HARGÉ, Cheffe de projets EnR pour le Groupe TotalEnergies Renouvelables France (Agence Bourgogne-Franche-Comté) - 38, Avenue Françoise Giroud - 21000 DIJON
Email : sophie.harge@totalenergies.com